

CLASSES À HORAIRES AMÉNAGÉS MUSIQUE

2022 - 2023



De la 6^{ème} à la 3^{ème}

Un dispositif favorisant la réussite scolaire et artistique

Pour qui ?

Pour tous les collégiens, de la 6^{ème} à la 3^{ème}, avec une classe de chaque niveau.

Il s'agit d'un projet éducatif choisi par l'adolescent et sa famille pour une scolarité différente, associant le Collège Salvador Allende et le Conservatoire Hector Berlioz CAPI.

Grâce à un aménagement d'horaires, les classes musicales permettent à des adolescents montrant une forte motivation pour la musique de concilier au mieux leur scolarité avec un enseignement artistique approfondi.

La 6^{ème} CHAM (Classes à horaires aménagés musique) s'adresse d'une part à des adolescents déjà élèves au conservatoire désireux d'y poursuivre leur formation et d'autre part à des élèves souhaitant débiter la musique ;

Les 5^{ème}, 4^{ème} et 3^{ème} CHAM s'adressent à des adolescents, issus de la 6^{ème} CHAM ou déjà en cursus d'études musicales au conservatoire ou dans un autre établissement d'enseignement artistique.

Pour quoi ?

Avec l'apprentissage des instruments, le travail vocal approfondi, enrichis par des apports en expression corporelle, le projet des classes à horaires aménagés revêt une grande dimension artistique et scénique.

Il permet aux élèves de faire émerger, par les différentes pratiques qui leur sont proposées, des aptitudes de savoir-être, d'écoute, de conscience de sa place dans le groupe... L'interdisciplinarité présente dans ce cursus, contribue également à développer leur technique, leur ressource et l'expression de leur personnalité artistique.

Ce parcours est conduit conjointement par les enseignants des deux établissements dans le cadre d'un projet éducatif partagé.



**« DÉCOUVREZ
LES CHAM SUR SCÈNE
PENDANT L'ANNÉE
SCOLAIRE ! »**

Organisation de la scolarité

ENSEIGNEMENT GÉNÉRAL

L'organisation permet de suivre une scolarité normale au collège : l'enseignement général est dispensé dans le respect des programmes et des heures d'enseignement officiels de l'Education Nationale.

En plus de l'heure d'éducation musicale obligatoire, les élèves bénéficient d'une heure spécifique de chant choral et d'une heure d'éducation musicale renforcée en 4^{ème} et 3^{ème}, intégrées à l'emploi du temps du collège.

Du fait de l'organisation du cursus, la 2^{ème} langue vivante à partir de la 5^{ème} est obligatoirement l'espagnol.



ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE

➤ **Au collège, apports ponctuels en expression corporelle, enrichissant le travail vocal collectif.**

➤ **Le jeudi après-midi au conservatoire sur le temps scolaire principalement * :**

Classe de 6^{ème}

Les élèves débutants découvrent la musique à travers des ateliers de pratique instrumentale, la formation et culture musicale, ainsi que les différents concerts et spectacles proposés par le conservatoire.

Les élèves déjà musiciens au conservatoire poursuivent leur parcours avec le cours d'instrument, la formation et culture musicale et la pratique collective.

Classes de 5^{ème}, 4^{ème} et 3^{ème}

Pendant que certains élèves de 5^{ème} démarrent l'apprentissage d'un instrument, les autres élèves poursuivent leur cursus musical.

* *Les cours de pratique collective restent positionnés en dehors du temps scolaire avec les autres élèves du conservatoire (hors CHAM). Cela peut concerner d'autres cours.*

S'inscrire en CHAM

Les dossiers de candidature seront étudiés par la commission d'admission à l'issue d'une mise en situation artistique et d'un entretien. Cette année, si les mises en situation ne sont possibles, les élèves seront éventuellement contactés pour un entretien téléphonique.

Retrait des dossiers de candidature :

Dès la mi-mars par téléchargement sur le site internet du conservatoire ou du collège S. Allende (ou dans le dossier d'inscription en 6^{ème}, envoyé aux élèves du secteur du collège S. Allende). La fiche de candidature est à renvoyer **avant le mercredi 8 avril 2022**, par courrier au collège ou par mail à candidature.chamallende@ac-grenoble.fr

Attention, tous les élèves candidats à la CHAM doivent parallèlement faire une demande de dérogation auprès du directeur de leur école primaire, pour un envoi à la direction académique au plus tard le 8 avril. Les demandes de dérogation des élèves non retenus pour la classe CHAM seront automatiquement rejetées par la direction académique. Ainsi, l'élève restera alors affecté sur son collège d'origine.

Étude des dossiers et entretien :

Mercredis 4 et 11 mai entre 13 h 30 et 16 h.

Les familles recevront une information mi-avril concernant les modalités de cet entretien et du test d'aptitude musicale.

Test instrumental : Pour les nouveaux élèves ayant déjà une pratique musicale. Convocation et modalités d'évaluation adressées par le conservatoire. Les enfants seront admis dans l'instrument de leur choix dans la mesure des places disponibles.

Admission définitive : Les familles seront informées par courrier dès la mi-juin. Les élèves retenus en classe CHAM devront ensuite formaliser leur inscription auprès du collège et du conservatoire.

INFORMATIONS IMPORTANTES :

Les familles devront s'acquitter des droits de scolarité du conservatoire (calculés en fonction du quotient familial CAF et du lieu d'habitation (CAPI/hors CAPI) et de l'acquisition ou de la location des instruments ainsi que des fournitures ou accessoires nécessaires.

Les déplacements autonomes des élèves entre le collège et le conservatoire sont à la charge des parents. Les familles qui connaissent des difficultés financières doivent se rapprocher du collège qui peut prendre en charge les frais de scolarité au conservatoire.

➤ SE RENSEIGNER :

Pour toute information, consulter les sites respectifs du conservatoire et du collège :

- conservatoire.capi-agglo.fr
- allende-isere.ent.auvergnerhonealpes.fr

➤ CONTACTS :

➤ Questions et retour des dossiers :

Collège Salvador Allende
4 boulevard Pré-pommier
38 300 Bourgoin-Jallieu
candidature.chamallende@ac-grenoble.fr

➤ Renseignements musicaux :

conservatoire@capi38.fr